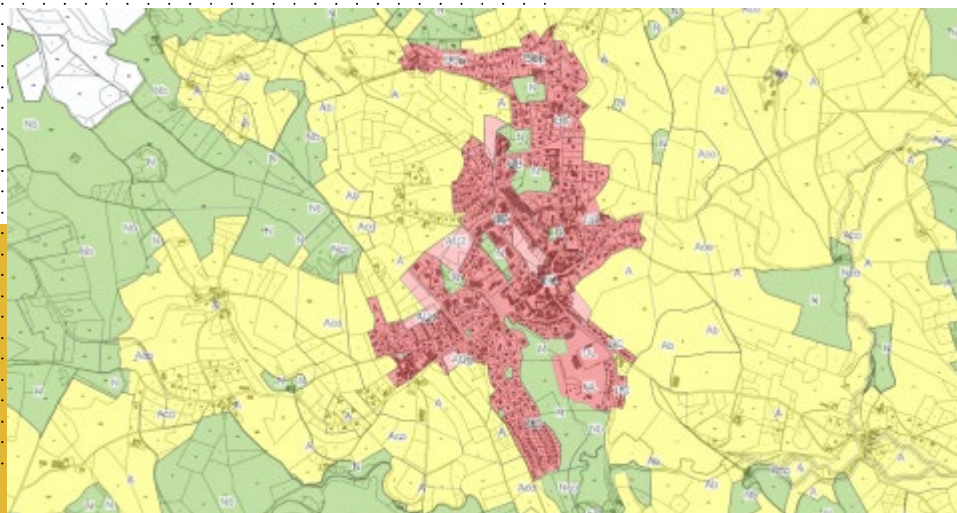




INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



ALIMENTER LE GÉOPORTAIL DE
L'URBANISME

Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

geoportail-urbanisme

	Profil Prestataire	Profil Délégataire	Profil Autorité compétente
Qui ?	Tout utilisateur <i>Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, grand public.</i>	Prestataire désigné par une autorité compétente comme son délégataire <i>Agence d'urbanisme, bureau d'étude, etc</i>	Autorité responsable du document <i>Communes, EPCI, etc.</i>
Quel maillage géographique ?	Maillage national <i>(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</i>	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence
Quels droits ?	• Tester la conformité du DU	• Tester la conformité du DU • Téléverser le DU dans le GPU • Prévisualiser le DU	• Tester la conformité du DU • Téléverser le DU dans le GPU • Déléguer ses droits d'alimentation • Prévisualiser le DU • Publier le DU

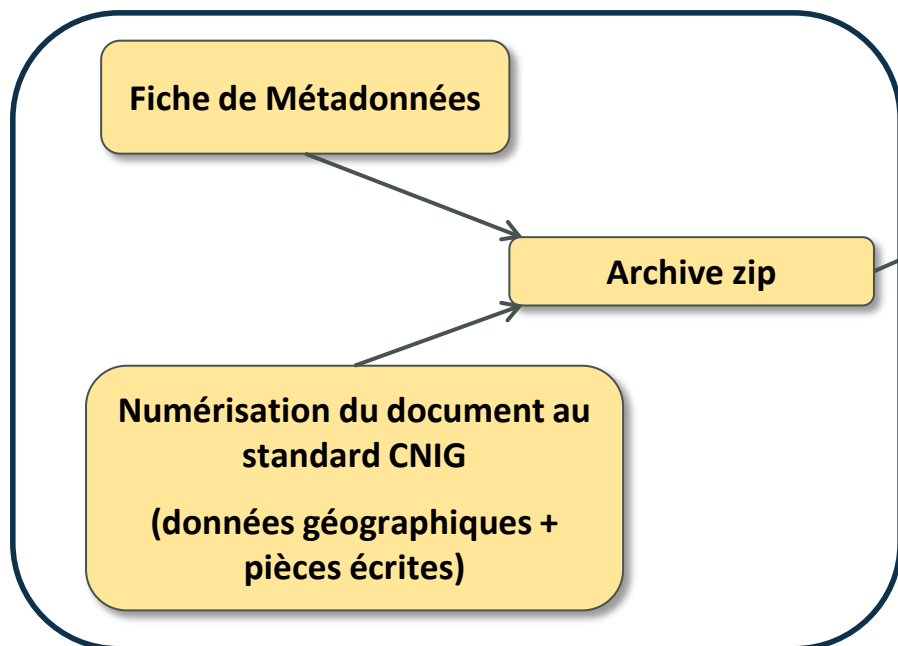


Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire

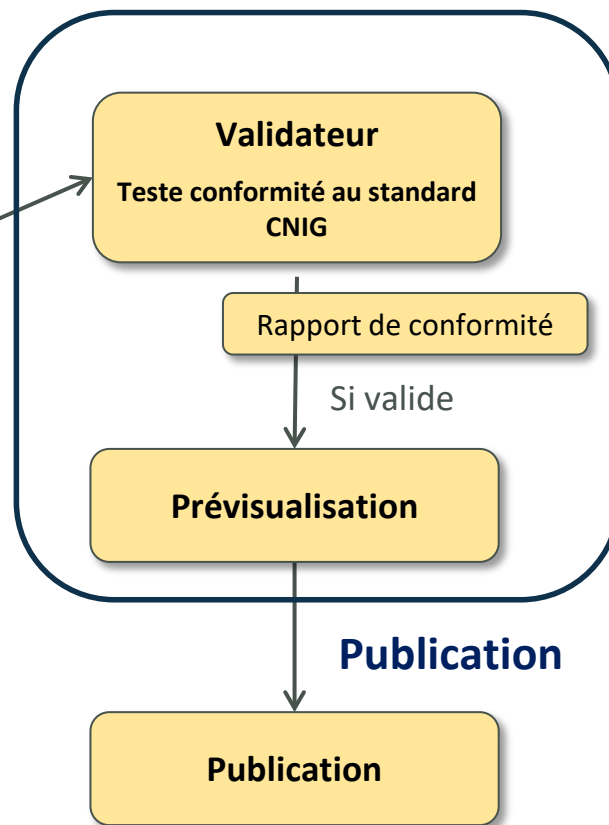
Etapes de l'alimentation du GPU

geoportail-urbanisme

Standardisation



Téléversement sur le GPU



Les étapes d'alimentation

geoportail-urbanisme

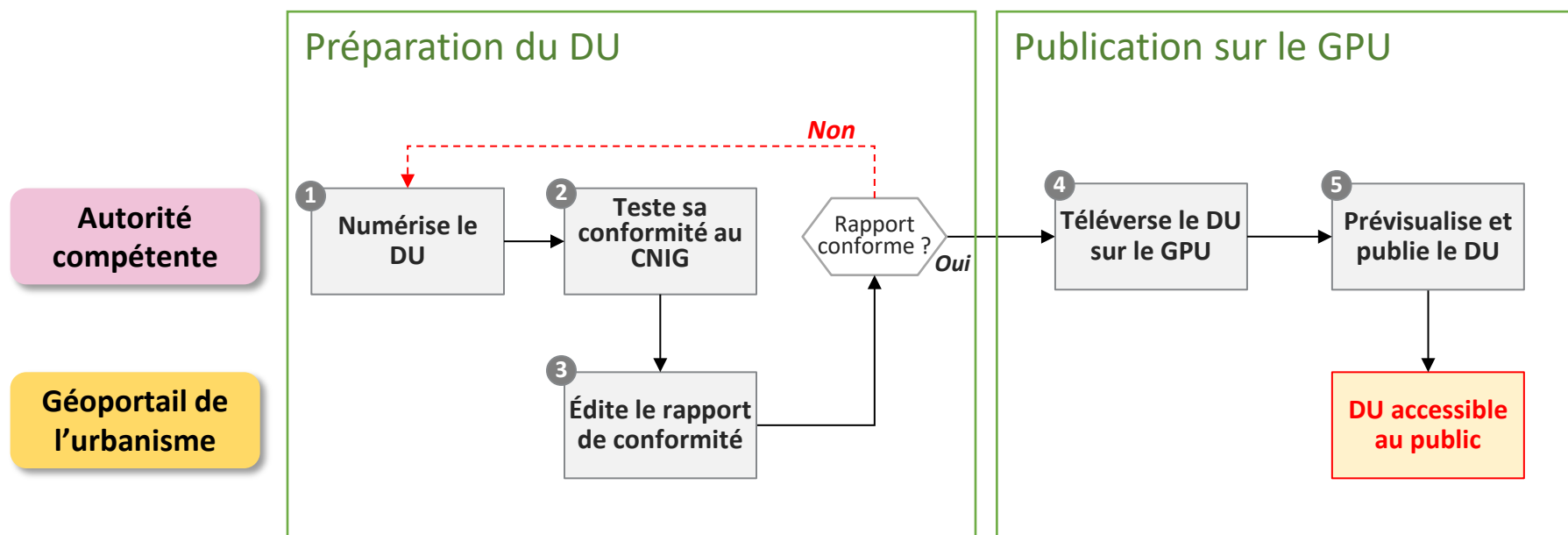
Selon les modalités de publication choisies par l'autorité compétente (assurer **seule** l'alimentation, choisir un **prestataire** ou un **délégataire**), les responsables des différentes étapes de l'alimentation se présentent sous trois schémas différents.



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

geoportail-urbanisme

Option 1 – L'autorité compétente assure seule l'alimentation du GPU

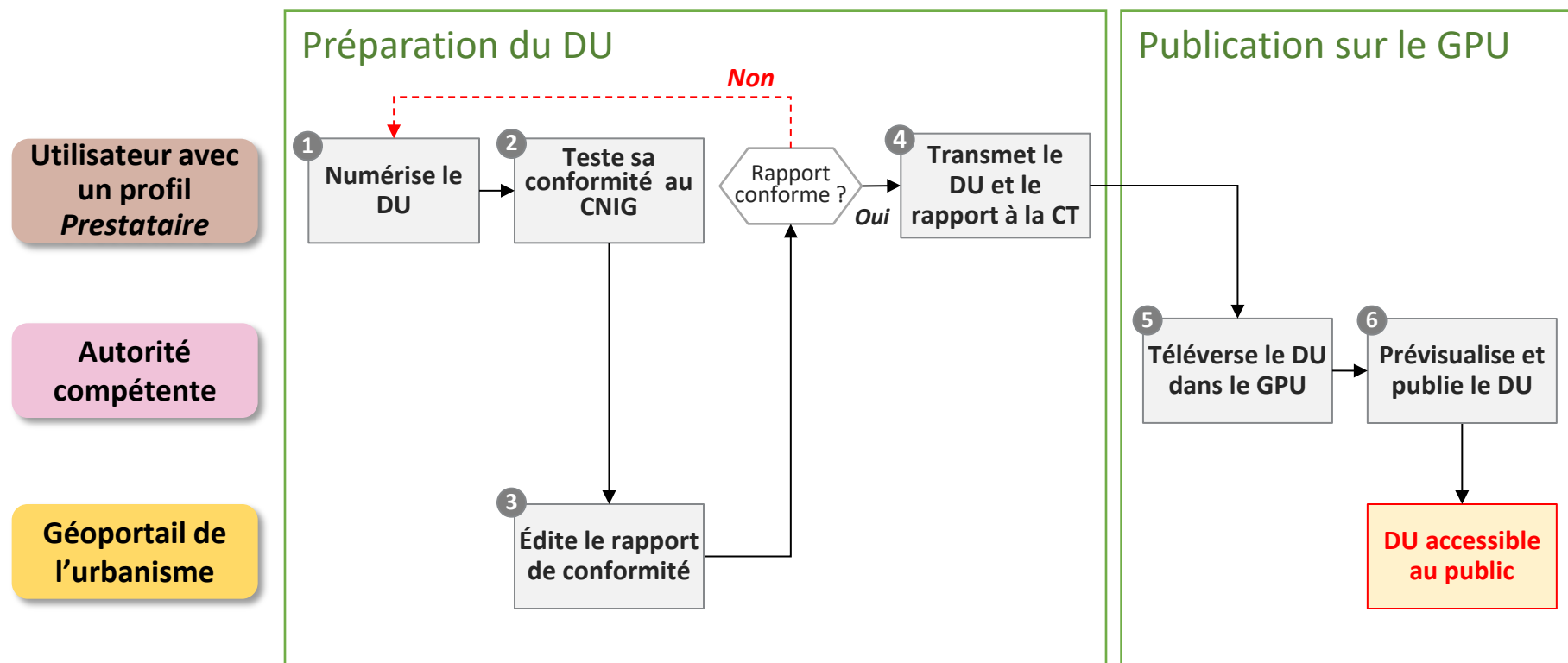


Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la collectivité territoriale : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques règlementaires

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

geoportail-urbanisme

Option 2 – L'autorité compétente prend en charge le téléversement et la publication

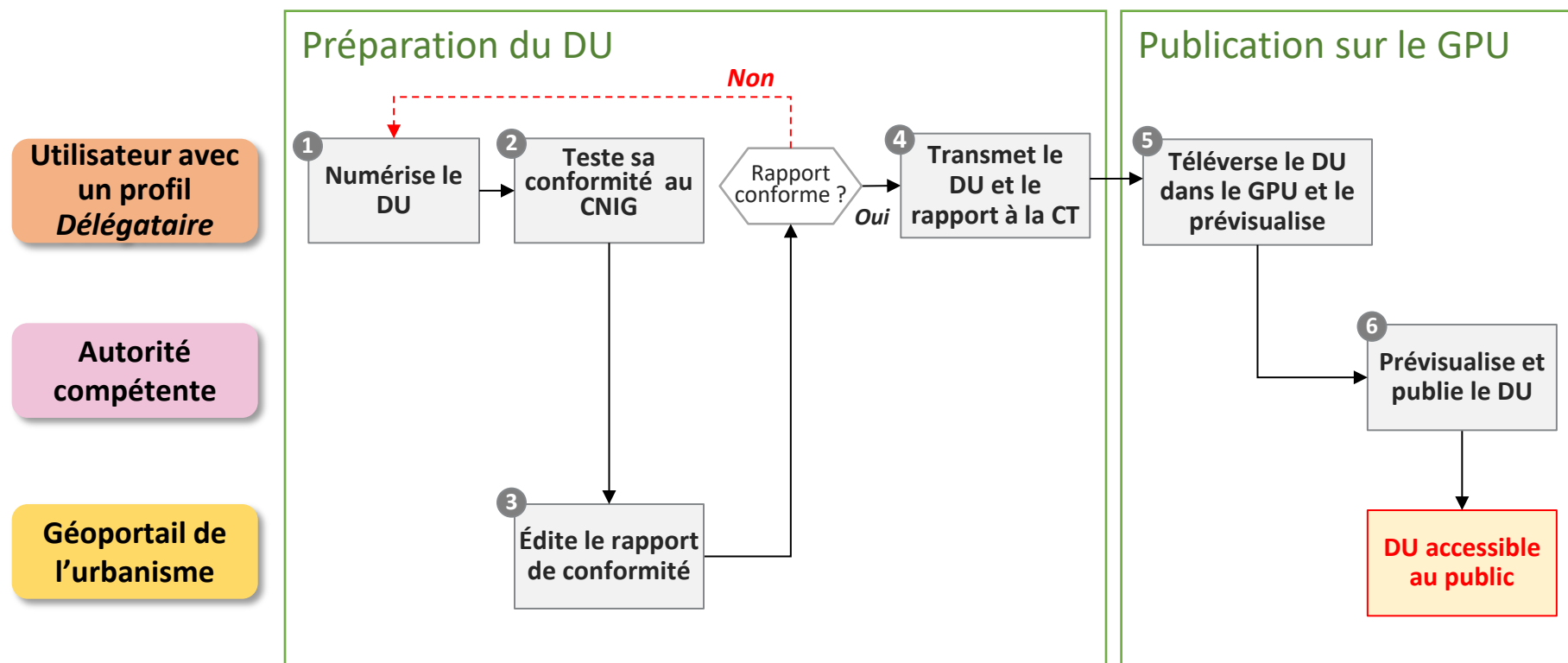


Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la collectivité territoriale : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques règlementaires

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

geoportail-urbanisme

Option 3 – L'autorité compétente délègue la numérisation et le téléversement



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la collectivité territoriale : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

MERCI DE
VOTRE ATTENTION

Fin du jour 1

